

397.	Décision du 26 juillet 1880 accordant une indemnité de 1,200 fr. au sieur Garnier, maître de port.....	261
398.	Décision du 27 juillet 1880 autorisant la Caisse agricole à faire une nouvelle émission de bons.....	262
399.	Décision du 27 juillet 1880 déterminant les conditions du concours pour les langues française et tahitienne.....	263
400.	Décision du 27 juillet 1880 portant composition des conseils de guerre et de révision permanents à terre.....	264
401.	Décision du 27 juillet 1880 portant réduction de la ration de vin allouée aux militaires.....	266
402.	Décision du 28 juillet 1880 portant embarquement sur le <i>Chasseur</i> d'une somme de 52,000 francs pour être remise à M. l'agent spécial des Marquises.....	266
403.	Décision en date du 28 juillet 1880 ouvrant dans les écritures du Trésor un compte : <i>Expédition des Iles Marquises et Protectorat des Iles de la Société</i> .....	267
404.	Décision du 30 juillet 1880 prescrivant les visites à faire et les examens à passer dans toutes les écoles des districts pendant le mois d'août 1880.....	268
405.	Décision de l'Ordonnateur du 21 juillet 1880 allouant des frais de bureau à divers chefs de détail du service de l'Ordonnateur... ..	268
406.	Décision de l'Ordonnateur du 22 juillet 1880 prescrivant d'imputer au service Local les dépenses inscrites au service indigène....	269
407 à 421.	Nominations, mutations, etc.....	270

N° 366. — *CIRCULAIRE ministérielle au sujet des états périodiques à envoyer en France en ce qui touche le service des vivres.*

Paris, le 5 mai 1880.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Une circulaire ministérielle du 29 mars 1879, accompagnée d'un certain nombre d'états imprimés, a tracé aux administrations coloniales la forme dans laquelle doivent à l'avenir être établies les demandes de vivres, tant pour rationnaires militaires que pour les hôpitaux, les situations, les cessions de denrées, le relevé des marchés passés sur place, etc.

Quelques-unes de nos colonies seulement ont fait parvenir à mon Département ces documents qui sont indispensables pour suivre d'une manière exacte cette partie importante du service, et encore les états reçus jusqu'à ce jour n'ont-ils pas été expédiés avec toute la régularité désirable. Je vous prie de veiller à la stricte observation des instructions contenues dans ma circulaire précitée.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies,*

Signé : JAURÉGUIBERRY.

Pour ampliation :

*Le Conseiller d'État Directeur des colonies,*

Signé : MICHAUX.